



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél : 01 64 95 20 14
Fax : 01 64 95 20 99

RESUMÉ DU MEMOIRE EN REPONSE

Contexte et Objectifs de la Modification du PLU

- **Amélioration de l'OAP** : Mise à jour de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur des « Terres noires » pour garantir une qualité optimale des futurs aménagements.
- **Refonte du Règlement** : Adaptation du règlement du secteur des « Terres noires » pour intégrer les évolutions réglementaires depuis 2018.
- **Protection des Coeurs d'Îlots** : Préservation de certains espaces en cœur d'îlot.
- **Densification Urbaine** : Priorisation de la densification urbaine près de la gare et dans des secteurs nécessitant une restauration de bâtis anciens.
- **Pérennité Commerciale** : Protection des commerces et de l'artisanat en rez-de-chaussée.

Enjeux Identifiés par la MRAE

1. Incidences Environnementales :

- Impact sur les sols, eaux, biodiversité, risques, pollutions, nuisances, déplacements, consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre.
- Pollutions et nuisances pour les populations dans les secteurs de densification urbaine.
- Impact du reclassement du secteur AUD en Ue pour un projet de centre de secours (finalement non repris).

2. Recommandations de la MRAE :

- **Suivi des Indicateurs** : Dotation des indicateurs de suivi de valeurs initiales, calendrier et cibles.
- **Solutions Alternatives** : Présentation des solutions de substitution raisonnables et justification des choix.
- **Inventaire Faune-Flore** : Réalisation d'inventaires pour prévoir les mesures d'évitement, réduction ou compensation.
- **Consommation d'Eau et Assainissement** : Évaluation des incidences en termes de consommation d'eau et besoins d'assainissement.
- **Réduction du Bruit** : Intégration de dispositions pour réduire le bruit dans certains secteurs.
- **Pollution Atmosphérique** : Mesures pour éviter ou réduire les effets sanitaires du bruit et de la pollution de l'air.
- **Chaînes de Déplacement** : Analyse des principales chaînes de déplacement et évaluation des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Réponses de la Commune et Rappel du Périmètre d'Appréciation

- **Indicateurs de Suivi** : Présence d'indicateurs dans le PLU de 2018 et ajout de données chiffrées dans la modification.
- **Solutions Alternatives** : Justification de la refonte du règlement et de l'actualisation de l'OAP sans remettre en cause l'ouverture à l'urbanisation des « Terres noires ». La commune rappelle que l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur a déjà été décidée et validée dans le PLU de 2018, et que la MRAE doit se concentrer sur les impacts de la modification actuelle, non sur des décisions antérieures.
- **Inventaire Faune-Flore** : Études réalisées sur le site des « Terres noires » et mesures à prévoir pour les projets de construction.
- **Consommation d'Eau et Assainissement** : Capacité des réseaux existants à répondre aux besoins futurs.
- **Réduction du Bruit et Pollution Atmosphérique** : Mesures à intégrer dans les autorisations subséquentes en phase projet.
- **Chaînes de Déplacement** : Diagnostic des mobilités réalisé et développement des itinéraires cyclables.

Conclusion

Le mémoire en réponse vise à démontrer que la modification du PLU d'Angerville est conforme aux exigences réglementaires et environnementales, tout en répondant aux recommandations de la MRAE. La commune met en avant les efforts pour garantir un développement urbain maîtrisé, durable et respectueux de l'environnement, tout en rappelant à la MRAE le périmètre de son appréciation, centré sur les impacts de la modification actuelle et non sur des décisions antérieures.